



PREFET DE L'HERAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la société **RECYGYPSE**, dont le siège social est à CARCASSONNE - 11000 – RN 113, en vue d'être autorisé à exploiter **une installation de transit, tri et traitement de plâtre, déchets non dangereux, située à LESPIGNAN -34710 - ZAE de VIARGUES, 9 rue d'Hélios**, relevant de la rubrique n° 2791-1 (Installation de traitement de déchets non dangereux, quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 10 t/j), à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794 et 2971, de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, **du lundi 17 septembre 2018 à 9 heures, au jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures**. Monsieur Bernard SOUBRA, Ingénieur divisionnaire des TPE, retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

La responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est **Mme Mélanie VION, représentante de la société RECYGYPSE**, :**Tél** :04 68 11 41 71 **mail** :melanie.vion@valoridec.com

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 2 km autour de l'installation sont : LESPIGNAN, COLOMBIERS et NISSAN LEZ ENSERUNE. Le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de LESPIGNAN, Place Jean POVEDA, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Le dossier sera consultable à la mairie de LESPIGNAN, Place Jean POVEDA, aux heures habituelles d'accueil du public : du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures .
- Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE.

- Il sera par ailleurs accessible depuis un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public au bureau de l'environnement de la préfecture de l'Hérault, sur rendez-vous au 04 67 61 68 56 du lundi au vendredi, de 9h 30 à 12h et de 14h à 16h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Les personnes intéressées pourront consigner si elles le souhaitent leurs observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles pourront également les adresser au commissaire-enquêteur : par voie postale à la mairie de LESPIGNAN, enquête Recygyipse, Place Jean POVEDA, 34710 LESPIGNAN ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-recygyipse/> **du lundi 17 septembre 2018 à 9 heures, au jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures**. Les pièces jointes aux courriels ne sont pas admises.

Le Commissaire enquêteur accueillera le public et recevra les observations, propositions ou contre-propositions aux dates et lieux suivants :

mairie de LESPIGNAN, Place Jean POVEDA	- lundi 17 septembre 2018	- de 9 h à 12 h
	- mardi 2 octobre 2018	- de 15 h à 18 h
	- jeudi 18 octobre 2018	- de 15 h à 18 h

Le commissaire enquêteur pourra aussi recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de LESPIGNAN, commune d'implantation du projet, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et, sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.